

QUELQUES MOTS
SUR LA
MANUFACTURE D'ARMES A FEU
DE SAINT-ÉTIENNE, AU XVIII^e SIÈCLE

Origine de la Manufacture.

Sous Louis XIV, la cour ne connaissait qu'un seul entrepreneur à Saint-Etienne : c'était le sieur Titou ; il avait pour associés les sieurs Carrier, ses alliés, ce sont eux qui ont fondé la manufacture de Charleville. Elle fut vendue, après la mort du sieur Titou, à des particuliers de Paris qui l'ont fait valoir jusqu'à présent ; il ne se trouva personne à Saint-Etienne qui fût en état ou qui voulût se charger de toutes les fournitures, de manière qu'elles furent divisées entre tous les particuliers qui se présentèrent en 1718. Les gouverneurs et commandants du Languedoc et des Cévennes se plaignirent à la cour que l'on avait répandu dans leurs provinces des armes du calibre de guerre. Le Conseil de Regnac rendit une ordonnance (qui existe au bureau de l'artillerie) qui défendait la fabrication des armes de guerre à tous particuliers autres que les entrepreneurs nommés par la cour, ce qui a toujours été observé jusqu'à présent.

Distribution des fournitures depuis 1720 jusqu'en 1762.

On a vu jusqu'à dix entrepreneurs à qui la cour a passé des marchés pour la fourniture des armes des troupes. Il y